

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, M. PIGAGLIO Laurent,
M. SCOZZARI Maurice, Mme BOURGUIGNON Monique, Mme DECROIX Céline,
M. BOURGUIGNON Alain, M. SIBILOT Eric, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. BOURGUIGNON Alain a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Fonctionnement de la garderie (règlement, horaires, tarifs),
- Création d'un budget annexe « lotissement la Jeansarde 3ème tranche »,
- Extension du lotissement communal « la Jeansarde » 3ème tranche, modification n°1 du permis d'aménager n°PA08306024B0001,
- Contrat d'entretien d'éclairage public,
- Remplacement de 2 regards assainissement (Chemin des Rayans/Chemin des Maures),
- Réfection du « chemin de la Bresque », choix de l'entreprise,
- Révision allégée n°1 du PLU de Fox-Amphoux et débattant sur les orientations générales du PADD (STECAL),
- Révision allégée n°1 du PLU de Fox-Amphoux ; offre de prix établie par le Cabinet POULAIN Urbanisme Conseil,
- Modification simplifiée n°1 du PLU de Fox-Amphoux ; offre de prix établie par le Cabinet POULAIN Urbanisme Conseil,
- Préparation des coupes de l'Exercice 2026 en forêt communale relevant du régime forestier,
- Construction d'une salle polyvalente/associative « impasse de la Tuilière », avenant n°4 lié au marché attribué à l'Entreprise TMT Marbre par délibération du 07/11/2024,
- Construction d'une salle polyvalente/associative « impasse de la Tuilière », avenant n°5 lié au marché attribué à l'Entreprise TMT Marbre par délibération du 07/11/2024,

- Programmation des opérations d'investissement au titre de l'axe 2 « aides aux projets communaux » ; extension du réseau d'AEP pour défense incendie au Vieux Village,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Fonctionnement de la garderie (règlement, horaires, tarifs) : à l'unanimité, le conseil municipal valide le règlement de fonctionnement de la garderie modifiant les horaires soit le matin de 8H00 à 8H50 ; le soir de 16h30 à 18H30 et fixe les tarifs à 1 E le matin, 2 E le soir et 2 E le matin et le soir.

Création d'un budget annexe « lotissement la Jeansarde 3ème tranche » : à l'unanimité et tenant compte des opérations à venir (travaux de viabilisation de l'extension, vente des lots, emprunt à court terme, etc), M. le Maire est autorisé à créer un budget annexe « lotissement la Jeansarde 3ème tranche ».

Extension du lotissement communal « la Jeansarde » 3ème tranche, modification n°1 du permis d'aménager n°PA08306024B0001 : suite à des modifications apportées par le Cabinet Majical Architecture (réalisation de 17 lots au lieu de 18 lots et modifications des surfaces), à l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer un permis d'aménager modificatif au permis d'aménager initial n°PA08306024B0001.

Contrat d'entretien d'éclairage public : le contrat d'entretien d'éclairage public présenté par SET Mécaline pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2028 est reconduit à l'unanimité des membres présents (2 870 E/an et révisable).

Remplacement de 2 regards assainissement (Chemin des Rayans/Chemin des Maures) : afin d'éviter les eaux parasites dans la station d'épuration, le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder au remplacement des 2 regards ci-dessus mentionnés et valide le devis présenté par la société AQUALTER d'un montant HT de 7 560.00 E.

Réfection du « chemin de la Bresque », choix de l'entreprise : après étude des devis établis par l'Entreprise EUROVIA et l'Entreprise STRAMBIO, le conseil municipal retient le devis établi par l'Entreprise EUROVIA d'un montant HT de 54 863.70 E. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80% du montant HT par le Conseil Départemental du Var.

Révision allégée n°1 du PLU de Fox-Amphoux et débattant sur les orientations générales du PADD (STECAL) : M. le Maire propose aux membres présents de procéder à une révision allégée du PLU ; révision qui porterait essentiellement sur les parcelles D 107 et D 1064 (biens sans maître repris par la Commune) et qui permettrait de développer un lieu culturel tout autour du Château d'Amphoux. A l'unanimité, le conseil municipal valide et autorise la révision allégée n° du PLU proposée par M. le Maire.
(PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable ; STECAL : Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée)

Révision allégée n°1 du PLU de Fox-Amphoux ; offre de prix établie par le Cabinet POULAIN Urbanisme Conseil : afin de procéder à la révision n°1 du PLU, le conseil municipal confie cette révision au Cabinet POULAIN Urbanisme Conseil et valide le devis portant sur la tranche ferme d'un montant de 5 725.00 E HT, ainsi qu'en fonction des besoins, la tranche conditionnelle d'un montant HT de 1 000.00 E HT.

Modification simplifiée n°1 du PLU de Fox-Amphoux ; offre de prix établie par le Cabinet POULAIN Urbanisme Conseil : M. le Maire indique aux membres présents qu'après mise en pratique du PLU, des modifications pourraient être apportées et ce en concertation avec le conseil municipal. A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier cette modification simplifiée n°1 au Cabinet POULAIN Urbanisme Conseil et valide le devis portant sur la tranche ferme d'un montant HT de 3 150.00 E HT, ainsi qu'en fonction des besoins, la tranche conditionnelle d'un montant HT de 500.00 E HT.

Préparation des coupes de l'Exercice 2026 en forêt communale relevant du régime forestier : à l'unanimité, le conseil municipal valide la coupe qui sera réalisée sur la parcelle forestière 17t au titre de l'année 2026 et géré par les services de l'ONF au titre du plan d'aménagement forestier 2023-2042.

Construction d'une salle polyvalente/associative « impasse de la Tuilière », avenant n°4 lié au marché attribué à l'Entreprise TMT Marbre par délibération du 07/11/2024 : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°4 présenté par le Cabinet Majical Architecture d'un montant HT de 1 920 E HT (modification accès vers le terrain de jeu et mise en place d'un cache « clim ») et autorise M. le Maire à le signer.

Construction d'une salle polyvalente/associative « impasse de la Tuilière », avenant n°5 lié au marché attribué à l'Entreprise TMT Marbre par délibération du 07/11/2024 : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°5 présenté par le Cabinet Majical Architecture d'un montant HT de 2 820 E HT (mise en place d'un garde corps) et autorise M. le Maire à le signer.

Programmation des opérations d'investissement au titre de l'axe 2 « aides aux projets communaux » ; extension du réseau d'AEP pour défense incendie au Vieux Village : M. le Maire propose de solliciter les services du Conseil Départemental du Var pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 80% sur un chiffrage de travaux de 89 968 E HT et ce concernant l'extension du réseau d'AEP pour la défense incendie au Vieux Village. A l'unanimité, le conseil municipal, autorise M. le Maire à présenter un dossier de demande de subvention concernant ces travaux.


AFFAIRES DIVERSES :

= pour information : la subvention communale de 500 E (délibération du 13/06/2025) votée en faveur des ateliers de théâtre « la petite fabrique » ne leur sera pas versée (association non domiciliée sur la Commune).

La séance est levée à 20H00.

Le secrétaire,



 le Maire,